

Espace d'animation et de lien social

Projet pédagogique
Accueil de loisirs 3.11 ans

L'organisateur de l'accueil de loisirs :

La commune de Saint-Chamond propose un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à l'Espace d'animation et de lien social de Fonsala. Cet accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 3 à 11ans.

Il est situé place Ile de France, commune de Saint-Chamond.

La capacité d'accueil de l'Accueil de Loisirs est conditionnée par la nature des locaux utilisés et la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire (DDCS).

Cet accueil de loisirs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire et bénéficie d'un financement de la Caisse d'Allocation Familiale.

Cet accueil de loisirs bénéficie d'un agrément du médecin de la Protection Maternelle Infantile pour l'accueil des enfants de 3 à 5 ans.

- **Les modalités de fonctionnement :**

L'accueil de loisirs fonctionne :

- les mercredis durant l'année scolaire,
- les périodes de vacances scolaires (fermeture de trois semaines en août et d'une semaine aux vacances de Noël).

Les enfants sont accueillis au sein même de l'espace d'animation et de lien social.

Les horaires de fonctionnement sont :

Pour les mercredis en périodes scolaires ou pour les vacances scolaires :

- **A la demi-journée sans repas** : le matin (arrivée entre 7h30 et 9h et départ entre 11h45 et 12h), l'après-midi (arrivée entre 13h30 et 14h et départ entre 17h et 18h30)
- **A la journée sans repas** : arrivée le matin entre 7h30 et 9h, départ entre 11h45 et 12h, arrivée l'après-midi entre 13h30 et 14h, départ le soir entre 17h et 18h30
- **A la journée avec repas** : arrivée le matin entre 7h30 et 9h, départ le soir entre 17h et 18h30

- **Les enfants accueillis à l'accueil de loisirs :**

Les enfants sont répartis en tranche d'âge :

- 3.5 ans
- 6.8 ans
- 9.11 ans

Les groupes évoluent en fonction des effectifs et des besoins de l'enfant.

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants dans le respect et la différence de chacun.

- **Les repas**

Les repas sont fournis par le Restaurant Municipal en liaison froide à la cantine de l'école Prévert. Les repas sont livrés quotidiennement

La structure se charge de l'achat des goûters avec une volonté de développer la découverte de produits et de saveurs. Les enfants doivent disposer de suffisamment de temps pour manger tranquillement.

L'équipe d'animation et de restauration veillent à ce que les enfants soient installés confortablement.

Le temps de midi est un temps propice aux échanges.

- **L'équipe d'encadrement :**

La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée par un agent salarié de la Mairie de Saint-Chamond, titulaire d'un titre ou d'un diplôme suivant la réglementation et ayant une expérience d'animation. La directrice de l'Accueil de Loisirs est responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires de la structure, de son fonctionnement général, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du présent règlement et de la gestion administrative.

Les animateurs, sont titulaires d'un titre ou d'un diplôme du secteur de l'animation. Ils exercent également leur responsabilité dans l'encadrement des enfants lors des temps d'animation.

- **Le rôle de l'équipe pédagogique**

Le rôle et missions de chacun au sein de l'accueil de loisirs :

La direction :

- Définition des orientations stratégiques de l'accueil de loisirs,
- Conception et animation de projets d'activités de loisirs,
- Recrutement de l'équipe d'animation et animation de l'équipe,
- Développement des partenariats locaux,
- Suivi des règles d'hygiène et de sécurité
- Garant du bien-être physique et moral des enfants
- Assure un lien et une bonne communication avec les familles
- Remplir un rôle formateur auprès des animateurs
- Gestion administrative et financière,
- Evaluation régulière en lien avec les usagers et l'équipe de direction.

L'animateur :

- Garantie la sécurité morale, physique des enfants.
- Est référent auprès des enfants
- Recherche et met en œuvre les projets d'animation ou démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Participe à la vie de l'équipe d'animation.
- Propose et adapter les animations en lien avec le projet éducatif.
- Prépare et met en œuvre et réaliser des animations en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concernés.
- Aménage des espaces en fonctions des animations et/ou des besoins des enfants et adolescents dans le respect des règles de sécurité
- Conçoit ou participe à l'élaboration de programme d'animation
- Informe les parents sur l'organisation de la structure et présenter le programme des activités aux enfants
- Est acteur en prenant des initiatives en étant force de proposition

Une journée type à l'accueil de loisirs :

Un animateur tout au long de sa journée doit se positionner de manières différentes :

- Laisser jouer
- Faire jouer
- Jouer avec

7h30 / 9h : Temps d'accueil des enfants et des parents

Favoriser et valoriser le rôle des parents et les reconnaître en tant que premier éducateur de l'enfant

L'équipe d'animation sera attentive à la qualité de l'accueil.

C'est un temps de transmission qui permet la communication avec les familles et les enfants.

L'accueil de loisirs doit être un espace ouvert aux familles, non seulement sur les moments de rencontres quotidiennes, mais aussi sur des moments d'informations et d'échanges. Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles

Un pointage des enfants est effectué par un animateur nommé en amont dans le planning.

C'est un temps d'échange, où la prise en compte des informations concernant les enfants est très importante.

Un affichage devant chaque salle permettra de mentionner les différentes informations (déroulé de la journée, matériel et vêtements à prévoir pour le lendemain...)

L'animateur chargé de l'accueil sera le même le matin et le soir et a donc la responsabilité de récolter si besoin des informations auprès des autres animateurs pour les transmettre en fin de journée aux parents.

9h / 11h30 : Temps d'activité

Les animateurs présentent le déroulé de la matinée ou de la journée.

Les activités sont en lien avec le thème et le projet pédagogique

Chaque animateur est responsable de l'installation et du rangement du matériel dans sa salle.

11h30 /12h : Temps libre

C'est un temps où l'animateur laisse l'enfant jouer ou peut jouer avec le groupe.

Des jeux de sociétés, de construction, livres etc.... sont mis à disposition.

L'aménagement de la salle est donc très important et il convient d'aménager des espaces favorisant le jeu et l'autonomie des enfants.

12h/ 13h : Temps du repas

Le repas de midi est pris à au restaurant scolaire de l'école Prévert.

Les enfants s'y rendent à pied, à 5 minutes de marche.

L'animateur doit avoir un rôle d'apprentissage du repas et doit également avec l'aide des enfants de sa table aider à servir et à desservir les plats.

C'est un temps d'échange et chaque animateur déjeune avec les enfants, chacun à une table.

13h15/14h : Temps calme

Les plus petits qui font encore la sieste ou qui en ressentent le besoin sont installés à dans une salle de sieste dédiée.

Pour les plus grands, des jeux calmes sont proposés, dans une ambiance agréable.

14h15 / 17h : Temps d'activité

Activité sportive, artistique, culinaire, sortie en extérieure sont proposées...

Le goûter est proposé aux enfants vers 16h et un bilan avec les enfants permet de recueillir le ressenti de la journée.

17h / 18h30 : Temps libre et départ échelonné des enfants.

Un bilan de la journée est établi et les informations sont transmises données pour le lendemain pendant les vacances.

Le rangement de la salle doit se faire quand les enfants sont partis.

L'accueil des moins de 6 ans

Un espace leur est entièrement réservé. Celui-ci se situe à l'étage inférieur.

Une grande salle avec un espace extérieur aménagé pour les petits, des sanitaires adaptés et une couchette.

Cette salle d'activité est utilisée en semaine par d'autres activités de la structure. Cela implique un aménagement de la salle tous les mercredis. (Tapis, petites tables et chaises, différents coins permettant de jouer en autonomie et un coin repos ..)

Ces différents espaces permettent à l'enfant de se repérer dans l'espace, d'être autonome dans les temps libres.

Les animateurs seront particulièrement sensibles aux temps dits de « transition » : se laver les mains, s'habiller, enlever ou mettre ses chaussures...

Les besoins des enfants entre 3 et 5 ans nécessitent des activités ne dépassant pas plus de 20 mn, d'où un travail en amont de constitution d'un panel d'activité, d'alternance de temps fort et de temps calme, qu'ils soient individuels ou collectifs.

LES OBJECTIFS GENERAUX ET LES VALEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS AU SEIN DE L'ESPACE D'ANIMATION ET DE LIEN SOCIAL.

L'espace d'animation et lien social est lieu d'accueil, de convivialité et de participation des habitants.

Pour développer les projets, il s'appuie sur une équipe professionnelle, d'un réseau de bénévoles et de partenaires.

L'espace d'animation et de lien social organise un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans dans un espace identifié au sein du quartier de Fonsala.

Il s'inscrit dans le projet global de la structure et aussi du territoire.

Les activités proposés sont définies au regard du projet éducatif

LES VALEURS ET PRINCIPES de l'espace d'animation et de vie sociale :

- Le respect de la dignité humaine
- Laïcité, neutralité et mixité
- Solidarité

L'accueil de loisirs se doit d'être un espace de rencontre et de vivre ensemble.

C'est un lieu qui se veut ouvert sur l'extérieur ou s'exerce des valeurs et des principes « commun » à l'espace d'animation et de lien social.

Le bien-être de l'enfant, l'épanouissement et l'autonomie sont au cœur du projet pédagogique.

- **Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant :**

L'enfant a besoin de bienveillance.

L'adulte doit être à l'écoute et rassurant par l'attention, le regard, les gestes vers l'enfant.

L'enfant doit se sentir protégé, et sécurisé pour évoluer et vivre en collectivité.

Il doit se sentir attendu et entendu, et pouvoir compter sur les adultes qui respectent et font respecter les règles de vies.

- **D'être à l'écoute des besoins physiologiques, affectifs et intellectuels**

De ce fait d'être vigilant à l'alimentation, le repos et/ou la sieste mais aussi les activités physiques, culturelles ou manuelles.

L'accueil de loisirs au sein de l'Espace d'animation et de lien social doit répondre à un besoin d'éducation, de socialisation et de citoyenneté des enfants :

- En contribuant à l'épanouissement des enfants à travers la pratique d'activités de loisirs, culturelles et sportives. L'axe culturel est un support important, qui est largement décliné sous différentes formes.
- En proposant des espaces de paroles, des supports permettant d'éveiller la curiosité.
- En permettant la rencontre avec d'autres enfants ou d'adultes dans un autre contexte (inter centre, séjours, intervenants extérieurs...)

Le fait de jouer pour un enfant lui permet de grandir, aide à sa construction personnelle.

Le jeu lui permet d'explorer, favorise son imagination et son observation.

Il lui permet également de partager des émotions avec les autres.

L'accueil de loisirs est une structure permettant l'ouverture et la découverte des loisirs culturels, sportifs, ou d'animation.

Le projet d'animation permet aux enfants d'effectuer des sorties tout au long de l'année.

Les sorties ont pour objectif de favoriser une ouverture sur l'extérieur, d'établir une relation privilégiée entre les enfants et les animateurs.

Ces sorties extérieures favorisent les échanges, la curiosité, la découverte d'autres lieux.

Un projet pour tous les enfants et qui s'adapte à chacun et bénéficie à tous :

L'accueil d'un enfant en situation de handicap :

Il est rédigé un projet d'accueil individualisé, élaboré conjointement entre la famille, les personnes référents en matière de santé et la directrice de l'accueil de loisirs.

- En cas d'allergie alimentaire, un PAI est également élaboré prévoyant les modalités de prise de repas et de l'alimentation de l'enfant.
- Dans tous les cas, les PAI prévoient les prises médicamenteuses liées à la pathologie de l'enfant, la conduite à tenir en cas d'urgence et la description des symptômes liés à la pathologie pouvant survenir et devant alerter.